

## ELEMENTS DE REPONSES ( 1/5 )

### QUESTION N°1 : ( 2 points )

#### 1°) Qui délivre la licence de transport intérieur ?

La licence de transport intérieur est délivrée par la : D.R.E ( 1 pt )

2°) Vous conduisez un véhicule d'un P.T.A.C de 13 tonnes sous couvert d'une licence de transport intérieur. Pouvez-vous circuler sur l'ensemble du territoire métropolitain ? ( justifiez votre réponse ).

Pour les véhicules excédant 6 tonnes : licence communautaire (1 pt)

### QUESTION N°2 : ( 3 points )

vous partez le lundi matin de Lille pour Marseille en conduisant un véhicule articulé composé :

- d'un tracteur : P.V 6 tonnes, P.T.R.A 38 tonnes;
- d' une semi-remorque P.V 4 tonnes P.T.A.C 19 tonnes,

chargé de deux envois

- l'un de 13 tonnes
- l'autre de 2 tonnes .

Lors d'un contrôle routier opéré par la police le mercredi, vous ne pouvez présenter que les documents suivants :

pour vous même :

- votre permis de conduire validé.
- votre disque de contrôlographe.
- l'attestation F.I.M.O

pour les 2 envois

- 2 récépissés d'expédition.

pour le véhicule

- TVR1,
- attestations d'assurance,
- cartes grises visées par le service des Mines depuis moins d'un an

L'agent habilité au contrôle relèvera-t-il des infractions ? si oui, citez lesquelles, ( justifiez votre réponse ).

Le conducteur aurait dû présenter :

- en plus du disque du mercredi, les disques du lundi et du mardi plus le disque du dernier jour de la semaine précédente. ( 1 pt )

En ce qui concerne les titres de transports :

- une lettre de voiture transports de lots au lieu d'un récépissé pour l'envoi de 13 tonnes, cet envoi dépasse 3 tonnes et est expédié à plus de 150 km. ( 1 pt )

En ce qui concerne le véhicule

- TVR1. ( 1 pt )

ACADEMIE DE LILLE

Année 1999

Spécialité : Conduite et services dans le transport routier

**CORRIGÉ**

Epreuve EP1: 1° partie, technologie et gestion du transport

Coef. : 1,5

**B.E.P**

folio

N° de sujet : 98 2562

Temps maxi. Alloué : 4 h

Coef. : 2,5

**C.A.P**

1/5

## ELEMENTS DE REPONSES ( 2/5 )

### QUESTION N°3 : ( 10 points )

1°) Tous les véhicules de transports sous température dirigée doivent circuler sous couvert de deux agréments : citez-les et précisez leur validité.

AGREMENTS	VALIDITE
Sanitaire ( 1 pt )	3 ans ( 1 pt )
Technique ( 1 pt )	6 ans ( 1 pt )

2°) Donnez la signification des marques d'identification des engins ci-dessous

MARQUES D'IDENTIFICATION	SIGNIFICATION
IR	Isotherme Renforcé ( 1 pt )
RNA	Réfrigérant Normal de classe A ( 1 pt )
FRC	Frigorifique Renforcé de classe C ( 1 pt )

3°) Un engin isotherme porte la mention d'identification suivante : RRAX 6-1999

Signification ( 2 pt )	RRA : Réfrigérant Renforcé de classe A, ( 0.5 ) X : avec dispositifs thermiques amovibles ou non autonomes ( 0.5 ) 6-1999 : 6 = mois (juin) ( 0.5 ) 1999 = année, date d'expiration de validité de l'agrément technique ( 0.5 )
Localisation sur véhicules routiers ( 1pt )	A l'avant du véhicule sur la partie supérieure de la caisse ( ou sur le groupe frigorifique frontal )

### QUESTION N°4 : ( 6 points )

A partir des cartes grises jointes en annexes, déterminer pour chaque véhicule ou ensemble de véhicules, le P.M.A et la charge utile.

VEHICULES OU ENSEMBLE DE VEHICULES	P.M.A	C.U
PORTEUR	16,5tonnes ( 1 pt )	9,350 tonnes ( 1 pt )
ENSEMBLE DE VEHICULES	32,5 tonnes ( 1 pt )	29,6 tonnes ( 1 pt )
VEHICULE ARTICULE	24,6 tonnes ( 1 pt )	13,330 tonnes ( 1 pt )

ACADEMIE DE LILLE

Année 1999

Spécialité : Conduite et services dans le transport routier

CORRECTION

Epreuve EP1: 1° partie, technologie et gestion du transport

Coef. : 1,5

B.E.P

folio

N° de sujet : 98 2562

Temps maxi. Alloué : 4 h

Coef. : 2,5

C.A.P

2/5

**ELEMENTS DE REPONSES ( 3/5 )**

**QUESTION N°5 : ( 5 points )**

**Cochez d'une croix les propositions qui vous paraissent exactes.**

<p>1°) UN EXPEDITEUR VOUS DEMANDE DE TRANSPORTER UNE MACHINE OUTIL DE 4 TONNES DE DUNKERQUE A LYON. VOUS DEVEZ ETABLIR :</p> <p>A - Un récépissé d'expédition</p> <p>B - Une lettre de voiture-transports de lots ( C.N.R )</p> <p>C - Une lettre de voiture (L.V.I)</p>	<p>( 1 pt )</p> <p>A <input type="checkbox"/></p> <p>B <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>C <input type="checkbox"/></p>
<p>2°) VOUS EFFECTUEZ UN TRANSPORT EN PORT DU :</p> <p>A - L'expéditeur devra vous régler le prix du transport.</p> <p>B - Le destinataire devra vous régler le prix du transport.</p> <p>C - L'expéditeur est garant du paiement en cas de défaillance du destinataire</p>	<p>( 1 pt )</p> <p>A <input type="checkbox"/></p> <p>B <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>C <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>3°) EN CAS D'INTERVENTION D'UN COMMISSIONNAIRE EN TRANSPORT, LA FACTURE DU TRANSPORT ( port payé ) SERA REGLEE :</p> <p>A - Par l'expéditeur.</p> <p>B - Par le destinataire.</p> <p>C - Par le commissionnaire.</p>	<p>( 1 pt )</p> <p>A <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>B <input type="checkbox"/></p> <p>C <input type="checkbox"/></p>
<p>4°) EN CAS DE LOCATION AVEC CONDUCTEUR :</p> <p>A - Le loueur assume la maîtrise des opérations de transport.</p> <p>B - Le loueur assume la maîtrise des opérations de conduite.</p> <p>C - Le locataire assume la maîtrise des opérations de transport</p>	<p>( 1 pt )</p> <p>A <input type="checkbox"/></p> <p>B <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>C <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>5°) PREUVE DU CONTRAT :</p> <p>A - En cas de location successive un contrat écrit est obligatoire.</p> <p>B - En cas de location de longue durée un contrat écrit est obligatoire.</p> <p>C - En cas de location avec conducteur, en l'absence de contrat écrit, on appliquera les clauses du contrat -type</p>	<p>( 1 pt )</p> <p>A <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>B <input type="checkbox"/></p> <p>C <input checked="" type="checkbox"/></p>

**ACADEMIE DE LILLE**

**Année 1999**

Spécialité : Conduite et services dans le transport routier

**CORRIGE**

Epreuve EP1: 1° partie, technologie et gestion du transport | Coef. : 1,5

**B.E.P** folio

N° de sujet : 98 2562 | Temps maxi. Alloué : 4 h

Coef. : 2,5

**C.A.P** 3/5

**ELEMENTS DE REPONSES ( 4/5 )**

**QUESTION N°6 : ( 11,5 points )**

**2°) Complétez le tableau ci-dessous concernant les principales dispositions du règlement communautaire relatif aux temps de conduite et de repos des conducteurs routiers de marchandises**

Temps de conduite maximum sur deux semaines consécutives	90 heures calculées sur 2 semaines ( 1 pt )
Temps de conduite journalière Norme Majoration	9 heures ( 1 pt ) possibilité d'extension à 10 heures, deux fois par semaine ( 0,5 pt )
CONDUITE CONTINUE	4 heures 30 ( 1 pt )
PAUSES	45 minutes ( 0,5 pt ) ou 3 fois 15 minutes ( 0,5 pt ) ou 30 minutes plus 15 minutes ( 0,5 pt )
REPOS JOURNALIER <u>1 seul conducteur</u>	Le repos journalier peut être pris dans un véhicule à condition qu'il soit équipé d'une <u>couchette</u> et à <u>l'arrêt</u> . ( 0,5 pt )
- Normes	11 heures ( 1 pt )
- Réduction	9 heures consécutives 3 fois par semaine avec compensation avant la fin de la semaine suivante. ( 0,5 pt )
- Fractionnement	<u>Possible</u> la durée du repos est portée à 12 heures en cas de fractionnement en deux ou trois périodes dont une de 8 heures consécutives. ( 1 pt )
<u>2 conducteurs au moins</u>	8 heures consécutives par période de 30 heures. ( 1 pt )
REPOS HEBDOMADAIRE	
- Normes	45 heures y compris le repos journalier. ( 1 pt )
- Réduction	36 heures consécutives au domicile du conducteur ou au point d'attache du véhicule, ( 0,5 pt ) 24 heures consécutives hors du domicile du conducteur ou du point d'attache du véhicule. ( 0,5 pt )
- Compensation	En une seule fois avant la fin de la troisième semaine suivant la semaine concernée. ( 0,5 pt )

**ACADEMIE DE LILLE**

**Année 1999**

**Spécialité : Conduite et services dans le transport routier**

**CORRIGÉ**

**Epreuve EP1: 1° partie, technologie et gestion du transport**

**Coef. : 1,5**

**B.E.P**

folio

**N° de sujet : 98 2562**

**Temps maxi. Alloué : 4 h**

**Coef. : 2,5**

**C.A.P**

**4/5**

## ELEMENTS DE REponses ( 5/5 )

**QUESTION N°7 :** ( 12,5 points ) (0,5 point par bonnes réponses )

Vous trouverez ci-dessous une liste de charges d'exploitation.

On vous demande :

1°) à l'aide d'une croix, de cochez la colonne de ventilation correspondante.

CHARGES D'EXPLOITATION	CHARGES VARIABLE	CHARGES FIXE PAR VEHICULE	CHARGES FIXE COMMUNE A L'ENTREPRISE
Carburant	X		
Lubrifiant	X		
Charges financières			X
Rémunération d'un conducteur		X	
Rémunération du personnel administratif			X
Assurance des locaux			X
Assurance " marchandises transportées "		X	
Taxe professionnelle			X
Taxe à l'essieu		X	
Pneumatiques	X		
Amortissements des véhicules		X	
Amortissements du matériel de bureau			X
Repas d'affaires			X
Entretien, réparations des véhicules	X		
Publicité			X
Frais de téléphone			X
Entretien des bâtiments			X
Frais de route des conducteurs		X	
Chauffage des locaux			X
Pièces détachées	X		

2°) le nombre de personnes possédant une entreprise diffère selon la forme juridique de l'entreprise. Cochez d'une croix les propositions qui vous paraissent exactes.

FORME JURIDIQUE	UNE PERSONNE	PLUSIEURS PERSONNE
E.P	X	
S.N.C		X
S.A.R.L		X
E.U.R.L	X	
S.A		X

**ACADEMIE DE LILLE**

Année 1999

Spécialité : Conduite et services dans le transport routier

**CORRIGÉ**

Epreuve EP1: 1° partie, technologie et gestion du transport | Coef. : 1,5

**B.E.P** folio

N° de sujet : 98 2562 | Temps maxi. Alloué : 4 h

Coef. : 2,5

**C.A.P** 5/5